



**2022 DSOL 126** : Subventions (6 300 euros) à 3 associations et convention avec le Réseau Môm'artre pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

La politique parisienne en matière de handicap, d'inclusion et d'accessibilité universelle, encourage les initiatives associatives favorisant l'accès aux loisirs, à la culture et aux pratiques culturelles. Elle soutient les actions associatives favorisant l'accès à l'information, paramètre essentiel pour une meilleure intégration dans la vie de la cité et un accès aux droits facilité.

Le présent projet de délibération permet de contribuer à la réalisation de ces objectifs, en proposant d'accorder des subventions d'un montant total de 6 300 euros aux associations ci-dessous qui œuvrent pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, et notamment des enfants et des jeunes. En effet, ces actions s'adressent notamment à des enfants porteurs de troubles du spectre autistique, de déficience intellectuelle, auditive, de troubles cognitifs (troubles de l'attention, dyspraxie...).

**L'association Réseau Môm'artre** anime 6 accueils collectifs pour des enfants de 4 à 11 ans et 2 accueils pour des adolescents. Les antennes sont situées dans les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Les antennes Môm'artre proposent un accueil périscolaire le soir après l'école, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Les accueils proposent différentes activités : aide aux devoirs, ateliers et stages artistiques, sorties culturelles...

Actuellement, les antennes parisiennes de Môm'artre accueillent 36 enfants présentant un handicap. Afin de leur proposer un accueil adapté, l'association souhaite développer les actions qu'elle a initiées, notamment en développant la formation des équipes. Au moins un membre de chaque équipe a participé à une formation à l'accueil d'enfants en situation de handicap. L'association souhaite étendre cette formation à plus de salariés et proposer des modules plus approfondis. Par ailleurs, elle souhaite former son animatrice spécialisée à l'animation de groupes de paroles afin d'organiser des temps d'échanges de pratiques pour les équipes, et des groupes de parole pour les parents. Par ailleurs, une animatrice spécialisée s'assure en amont que toutes les conditions sont réunies pour un accueil adapté de chaque enfant porteur de handicap. Elle est présente au moins

sur les premiers mois de son accueil et accompagne les équipes vers une intégration dans le groupe. Elle est en lien avec les parents et les partenaires qui accompagnent l'enfant sur les autres temps d'accueil. Enfin, l'association a développé des partenariats. Elle est en lien avec Loisirs Pluriels, qui l'accompagne sur la formation des équipes et sur la pertinence de l'adaptation des modes d'accueil. Elle a par ailleurs commencé à tisser un réseau de partenaires avec les professionnels œuvrant dans le champ du handicap sur chaque territoire. En effet, des structures telles que les Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) par exemple, sont demandeuses de possibilités d'inclusion des enfants accompagnés dans des établissements de droit commun.

**L'association F.A.M.A. – France Association Musique Autisme** a été créée par des parents d'enfants porteurs de troubles du spectre autistique (TSA) et neuro-atypiques, ainsi que différents spécialistes du sujet. Elle a pour objet le développement de l'apprentissage musical chez les personnes atteintes de TSA ou d'autres formes de handicap. L'expérience, corroborée par les recherches en neurosciences, montre que la musique, notamment le piano, et le chant, participent à l'amélioration de l'état mental et physique des élèves et stimulent leurs fonctions cognitives. L'accès à une expression artistique est particulièrement bénéfique pour les enfants. F.A.M.A. s'attache à promouvoir des méthodes éprouvées, sous la supervision d'un professeur de musique diplômé. La méthode pédagogique pratiquée utilise des outils théoriques et pratiques élaborés par des musiciens et des scientifiques. L'objectif du projet de F.A.M.A. est de faire accéder les enfants porteurs de TSA et d'autres handicaps à la pratique musicale, et ainsi, favoriser leur épanouissement. L'accompagnement musical de l'enfant est travaillé de manière personnalisée et globale, en faisant le lien avec la famille, mais aussi avec les professionnels qui accompagnent l'enfant. Le professeur a dix ans d'expérience auprès de ce public, notamment dans des conservatoires. Les cours ont lieu au Centre Paris Anim' Dunois dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. L'action est référencée sur la plate-forme du CRAIF, le Centre de Ressources Autisme Ile-de-France.

**Dyspraxie France Dys (DFD)** est une association de personnes dyspraxiques et de leurs familles, reconnue d'intérêt général et agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale, créée en 2015. Le Trouble Développementale de la Coordination (TDC) ou dyspraxie, appartient à la famille des troubles neuro-développementaux. Il s'agit d'un trouble cognitif spécifique qui affecte l'automatisation et la coordination des gestes et concernerait environ 5% de la population. Ce trouble affecte les personnes dans tous les domaines de la vie : dans les activités de la vie quotidienne, dans la vie scolaire et étudiante, dans différents aspects de la vie sociale, professionnelle et de l'autonomie (permis de conduire, logement, parentalité...). Les objectifs de l'association sont multiples : le repérage et le dépistage (formation des enseignants, médecins, pédiatres), le diagnostic, l'inclusion scolaire, l'accompagnement médico-social, l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi... Cette année, l'association a organisé son premier colloque le samedi 12 mars 2022 intitulé : « De l'école

à l'emploi, quelles perspectives pour les enfants et les adultes atteints de Trouble Développementale de la Coordination TDC)/dyspraxie ». Environ 200 personnes ont participé à ce colloque. Il a été diffusé en direct sur les réseaux sociaux et une version a été mise en ligne sur le site web de DFD et sur ses réseaux sociaux (plus 7300 abonnés). En 2023, l'association va notamment poursuivre le groupe de travail sur l'orientation des jeunes atteints de dyspraxie ; ses actions de sensibilisation sur les thématiques d'actualité (éducation, santé, emploi...) ; le développement de partenariats (Handisport, L'ADAPT...) ; et ses travaux sur le permis de conduire (formation des moniteurs).

Compte tenu de l'intérêt des actions présentées, je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 6 300 euros pour l'année 2022 à ces trois associations et de signer une convention annuelle avec le Réseau Môm'artre :

- RESEAU MÔM'ARTRE : 4 300 euros ;
- F.A.M.A. France Association Musique Autisme : 1 000 euros ;
- DYSPRAXIE FRANCE DYS (DFD) : 1000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**La Mairie de Paris**